

BULLETIN D'ENGAGEMENT A UNE MANIFESTATION ORGANISEE PAR LE MGCF

Manifestation : « Là où on entend gazouiller les éléphants »

Date : 19 septembre 2026

Organisateur : Patrick PIGNOT

Téléphone : 06 62 79 94 73

Point accueil des participants : Chapelle Notre Dame de la Route 56400 BRECH <https://maps.app.goo.gl/WZc9PRRX1CpjHqW96>

Heure : 9h30

L'évolution de la réglementation ne nous permet plus d'accepter les équipages non adhérents du MG Club de France

	Pilote	Copilote	Marque du Véhicule :	
Nom			Type	
Prénom			Cylindrée	
Adresse			Année de mise en circulation	
Ville			Couleur	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel				

N° Adhérent : Montant de l'engagement - Équipage de 2 personnes : 70 euros

Équipage 1 personne : 35 euros

Prestations proposées : Un circuit touristique de 80 Km, un café d'accueil, un verre apéritif, un déjeuner, une boisson de fin de journée

Signaler à l'organisateur les éventuelles allergies ou intolérances

Païement par virement bancaire à la Société Générale 03800 GANNAT :

IBAN : FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758 - BIC Adresse SWIFT : SOGEFRPP en indiquant la référence Sortie Morbihan 19 septembre 2026

Le bulletin d'engagement ainsi que la copie de l'ordre du virement bancaire signé et émis pour le montant total, sont à adresser par mail à : patrick.pignot@yahoo.com



Je m'engage à respecter les termes de la Convention de Sortie, accessible à partir du calendrier des activités sur la ligne de présentation de la sortie.

Modalités d'annulation et de remboursement

***30 jours avant le départ 80% de remboursement

***15 jours avant le départ 50% de remboursement

***1 jour avant la date aucun remboursement ne sera effectué

***Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel

*** Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. (RIB à fournir dans ce cas)

A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide, une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable

Signature et mention manuscrite « lu et approuvé » obligatoire